



MAIRIE DE NAILLOUX  
1 Rue de la République  
31560 NAILLOUX  
Tél : 05.62.71.96.96  
Courriel :  
[responsable.urbanisme@mairienaillox31.com](mailto:responsable.urbanisme@mairienaillox31.com)

Arrêté portant la référence N°2025\_AF\_010  
Transmis au préfet le 08/10/2025

Dossier n° AT 031 396 11 V0029

Accordé le : 29/08/2021

Nom de l'exploitant :

BAYARD 1925

Adresse de l'exploitant :

7 rue de la Gouge  
21800 QUETIGNY

Adresse de l'établissement :

Chemin du Gril  
31560 NAILLOUX

Parcelle : ZA0137

**ARRETE PRONONÇANT LA FERMETURE  
AU PUBLIC DE L'ETABLISSEMENT  
BOUTIQUE BAYARD**

**Le Maire de NAILLOUX,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 122-5, R 164-4 et R143-39 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de la 1ère à la 4ème catégorie, complété par l'arrêté du 22 juin 1990 pour les établissements recevant du public de 5ème catégorie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-1-470 du 13 avril 2012 relatif à la création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans le département de la Haute-Garonne ;

Vu la demande de fermeture de la boutique BAYARD en date du 05/10/2024, située à Nailloux Outlet Village – chemin du Gril – cellule 106, à Nailloux ;

## ARRETE

**Article 1er :** L'établissement BAYARD, de type M, classé en 5<sup>ème</sup> catégorie sis chemin du Gril – 31560 NAILLOUX - sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Madame la Maire, Monsieur le policier municipal ou Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie départementale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également adressée à M. le Préfet.

Fait à NAILLOUX, le mercredi 08 octobre 2025

Par délégation du maire,

L'adjoint délégué à l'urbanisme,

Pierre MARTY

